



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ÉRABLE



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT N° 360 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS DE LA MRC DE L'ÉRABLE

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné par la soussignée :

QU'à la séance régulière du conseil tenue le 13 février 2019, le projet de *règlement n° 360 relatif au traitement des élus de la MRC de L'Érable* a été présenté et déposé, en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi;

QUE le conseil prévoit adopté ledit règlement lors de la séance régulière du 10 avril 2019, débutant à 11 h 30, au centre administratif de la MRC, situé au 1783, avenue Saint-Édouard, à Plessisville;

QUE le règlement projeté a pour objet d'établir la rémunération des élus à compter du 1^{er} janvier 2019 et se résume comme suit :

- La rémunération du préfet passera de 22 018,73 \$ à 24 275,65 \$ annuellement;
- La rémunération du préfet suppléant, dans le cas où il occupe les fonctions de préfet, passera de 180,09 \$ à 198,55 \$ par rencontre à laquelle il assiste;
- La rémunération des membres du conseil, autre que le préfet, passera de 128,63 \$ à 141,81 \$ pour chacune de leur présence à une séance du conseil, à un comité ou à une réunion;
- L'allocation de dépenses de tout membre du conseil est équivalente à la moitié de sa rémunération fixée par règlement, sous réserve du montant de l'allocation de dépenses maximal prévu à l'article 19 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

QU'une fois adopté, le règlement n° 360 remplacera les règlements nos 260 et 300 relatifs au traitement des élus de la MRC de L'Érable;

QUE le présent règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier de l'année en cours et la rémunération des élus sera indexée au 1^{er} janvier de chaque année suivant celle de l'entrée en vigueur du présent règlement selon la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) publié par Statistique Canada;

QU'une copie de ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, au centre administratif de la MRC de L'Érable, à Plessisville.

Donné à Plessisville, ce 27 février 2019

Myabelle C.

Myabelle Chicoine, secrétaire-trésorière